

**Association VaourNet**  
Maison Commune  
Le bourg – 81140 – Vaour  
Tél: 05 63 53 73 41  
E-mail: [vaournet@quartier-rural.org](mailto:vaournet@quartier-rural.org)

Vaour, le 20 juillet 2003

**Autorité de Régulation des Télécommunications**  
**Service Opérateurs et Ressources**  
**7, Square Max Hymans**  
**75730 – Paris cedex 15**

Objet: Demande de licence expérimentale RLAN

V/réf: ART/SOR/03-2266

Monsieur le directeur général,

En réponse à votre lettre du 3 juillet 2003 demandant que notre dossier de demande soit complété, veuillez trouver ci-après et ci-joint les précisions demandées.

**Informations sur l'opérateur satellite:**

L'opérateur satellite qui répond le mieux à nos besoins et que nous avons a priori retenu est « i-Sat », dont nous n'avons présenté qu'une partie de la documentation (isat\_documentation2.pdf) au chapitre « Caractéristiques des équipements ». Veuillez trouver ci-joint des éléments de documentation complémentaires:

- isat\_documentation1.pdf (documentation générale)
- isat\_faq.htm (FAQ)
- tarifs\_publics\_i-sat.pdf (tarifs publics)

Il convient toutefois d'observer qu'i-Sat, comme la plupart des fournisseurs, se réserve le droit de modifier son offre à tout moment, ce qui implique que certains critères qui ont déterminé notre choix puissent devenir caduques d'ici la commande. Le changement du modem pour un appareil qui ne serait pas compatible avec FreeBSD et/ou Linux serait notamment rédhibitoire de notre point de vue.

**Puissance émise par les équipements:**

Le § «Puissance des émetteurs » du chapitre « Caractéristiques des équipements » de notre dossier mentionnait une PIRE < 100 mW dans tous les cas, mais peut-être pas tout à fait assez explicitement. Nous l'avons re-rédigé d'une manière qui ne devrait plus laisser subsister d'ambiguïté.

- specs\_v2.html#pire (Caractéristiques des équipements / Puissance des émetteurs)

**Budget prévisionnel du projet:**

Le budget prévisionnel figurant dans les annexes de notre dossier avec un lien au chapitre « Conditions financières » manquait sans doute de lisibilité. Il s'agissait d'une transposition à l'état brut de la feuille de calcul qui a servi à l'élaborer, qui était à la fois trop détaillée et pas assez explicite, ce dont nous vous prions de nous excuser. Ce budget avait par ailleurs été calculé sur la

base de prix qui ont été légèrement revus depuis, sans que cela change l'essentiel. Vous trouverez ci-joint une présentation plus lisible de ce document mis à jour ainsi que de la page « Conditions financières ».

- budget\_v2.pdf (Budget prévisionnel)
- condfin\_v2.html (Conditions financières)

### **Statuts et déclaration d'association:**

La copie des statuts qui figurait en annexe dans notre dossier ne comportant pas les signatures des membres fondateurs, nous vous transmettons un exemplaire dûment paraphé et signé. Vous trouverez en outre une copie du récépissé de déclaration, qui nous est parvenu après le dépôt de notre dossier de demande.

- statuts\_v2.pdf (exemplaire signé des Statuts de VaourNet)
- recepisse.pdf (récépissé de déclaration d'association)

### **Canaux:**

Nous avons pris note des changements en cours en ce qui concerne la plage de fréquences réservée à l'armée dans les département qui ne sont pas encore libéralisés et nous avons modifié notre demande pour utiliser des canaux situés dans la plage 2400-2454 Mhz. Nous avons opté pour le canal 6 comme canal principal, avec le canal 1 comme canal complémentaire, en abandonnant tout usage du canal 11.

- specs\_v2.html#canaux (Caractéristiques des équipements / Fréquences, canaux)

Espérant que ces compléments d'informations satisferont vos exigences, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Didier Lebrun

Copie: [delphine.fraboulet@art-telecom.fr](mailto:delphine.fraboulet@art-telecom.fr)